TITRE :	Soutien à l'égard du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations dans son projet d'enquête sur l'éducation et l'emploi dans les réserves et les communautés du Nord des Premières Nations
OBJET :	Éducation / Collecte et gestion de l'information
PROPOSEUR(E) :	Carolyn Buffalo, Chef, nation crie de Montana, Alb.
COPROPOSEUR(E) :	Mike Mitchell, Grand Chef, nation mohawke d'Akwesasne, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité - 1 abstention

ATTENDU QUE :

A. Le gouvernement fédéral a déjà effectué des enquêtes nationales qui n'englobaient pas les Premières Nations habitant dans les réserves et les communautés du Nord des Premières Nations. Cette exclusion a créé une lacune en matière d'information dans de nombreux indicateurs socioéconomiques importants servant à améliorer la qualité de vie des Premières Nations, tels que l'éducation et l'emploi.

B. La population des Premières Nations est jeune et augmente rapidement : près de la moitié des citoyens ont moins de 25 ans. Pour les Premières Nations, leurs enfants et leurs jeunes représentent un important segment de la population doté d'un d'énorme potentiel qui peut contribuer à la prospérité économique et sociale des communautés. Le lancement d'une enquête nationale axée sur l'éducation et l'emploi fournirait des données précieuses permettant d'apporter des changements de politique susceptibles d'améliorer les résultats socioéconomiques de toutes les Premières Nations.

C. Le gouvernement fédéral envisage d'entreprendre une enquête autochtone sur l'éducation et l'emploi, qui sera effectuée par Statistique Canada en 2012 (appelée « Enquête auprès des peuples autochtones ») parmi la population autochtone habitant hors des réserves et dans les communautés inuites.

D. Il est nécessaire de recueillir le même type de données parmi les Premières Nations habitant dans les réserves et dans les communautés du Nord.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 13e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

E. L'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution nº 48/2009 lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2009, qui soutient la mise sur pied du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) en tant qu'entité autonome.

F. Le CGIPN a été constitué en personne morale en avril 2010. Il est gouverné par un conseil d'administration des Premières Nations, dont les membres ont été nommés dans le cadre de processus régionaux, et il est structuré comme un centre national comprenant des bureaux régionaux satellites. Il abrite aussi les bureaux de l'Enquête régionale sur la santé (ERS).

G. Le CGIPN a pour mandat de superviser la recherche, les enquêtes, la formation, la gestion de l'information et la surveillance de la santé des Premières Nations, de servir de dépôt de données et d'être la première source d'information de référence et de qualité sur les Premières Nations qui contribue à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions éclairées à tous les niveaux.

H. Le CGIPN favorisera, protègera et développera l'application des principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP), du droit inhérent à l'autodétermination et de la compétence dans la recherche et la gestion de l'information.

I. Le processus de l'ERS a aidé les Premières Nations à renforcer leurs capacités sur les plans communautaire, régional et national; c'est la seule initiative nationale entièrement contrôlée par les Premières Nations et par des processus de résolutions nationaux et régionaux.

J. Le CGIPN est un organisme établi qui bénéficie d'une crédibilité en matière d'enquête, comme l'attestent les conclusions d'un examen de l'ERS effectué par l'Université Harvard : *« En comparaison avec d'autres enquêtes nationales auprès de peuples autochtones ailleurs dans le monde, l'ERS a été unique en raison de l'appropriation du processus de recherche par les Premières nations […] et de l'intense collaboration des Premières nations et de leurs représentants à chaque étape du processus ».*

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Demandent au Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) de lancer une enquête sur l'éducation et l'emploi dans les réserves et les communautés du Nord des Premières Nations, conforme aux principes PCAP et fondée sur un cadre holistique.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 13e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

2. Enjoignent le Comité des Chefs sur l'éducation de l'APN et le Conseil national indien de l'éducation de travailler en collaboration avec d'autres experts de l'éducation des Premières Nations et le gouvernement fédéral, représenté par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, à l'organisation de l'enquête en s'appuyant sur la structure et les procédures déjà établies de l'Enquête régionale sur la santé, et d'obtenir des ressources financières pour garantir la participation des Premières Nations.

3. Choisissent, par l'intermédiaire de leurs processus de résolutions régionaux, les organisations régionales des Premières Nations qui travailleront avec le CGIPN à l'organisation et à la réalisation de l'enquête.

4. Demandent au CGIPN d'élaborer une stratégie de communication en collaboration avec les organisations régionales des Premières Nations, dont l'objectif sera de faire participer les Premières Nations aux niveaux local et régional, tout en s'assurant que les données statistiques nationales et régionales recueillies seront représentatives des citoyens des Premières Nations habitant dans les réserves et dans les communautés du Nord des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 13e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL